

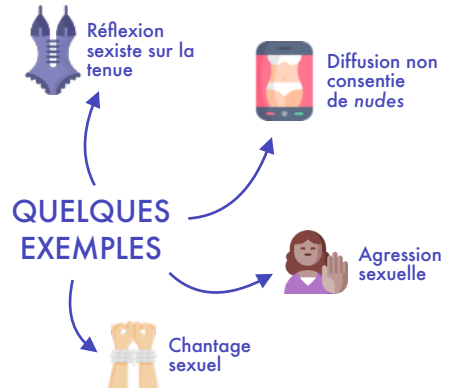
GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



RÉCAP' : LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, C'EST QUOI ?

Les violences sexistes et sexuelles regroupent l'ensemble des violences (physiques, sexuelles, verbales ou psychologiques) perpétrées à l'égard d'une personne en raison de son genre, de ses pratiques sexuelles, de son orientation sexuelle, etc.



SONT-ELLES PRÉSENTES À L'UNIVERSITÉ ?

Les faits de violences sexistes et sexuelles sont plutôt commis en soirée ou en week-end hors du campus. C'est le cas pour :



1 ÉTUDIANTE SUR 10
A ÉTÉ VICTIME
D'AGRESSION SEXUELLE

1 ÉTUDIANTE SUR 20
A ÉTÉ VICTIME
DE VIOL

56% DES VIOLS

51% DES VIOLENCES SEXUELLES SANS EMPRISE DE L'ALCOOL

76% DES VIOLENCES SEXUELLES SOUS L'EMPRISE DE L'ALCOOL

73% DES CONTACTS PHYSIQUES NON DÉSIRÉS

Source : Rapport « Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes » de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur, 12/10/2020.

COMMENT REPÉRER CE TYPE DE VIOLENCES ?

Plusieurs mécanismes sont généralement utilisés par l'agresseur·euse envers sa victime :



Il·elle fait en sorte d'isoler la victime, de la dévaloriser

Il·elle profite d'une position de pouvoir par rapport à la victime (président·e du bureau de l'association, étudiant·e « populaire », enseignant·e par rapport à un·e étudiant·e, etc.)

Il·elle place la responsabilité de la violence sur la victime, en inversant la culpabilité

Il·elle assure son impunité en apparaissant comme idéal·e auprès de l'entourage de la victime, comme de la sienne

RÉCAP' : LES DISCRIMINATIONS

COMMENT DÉFINIR UNE DISCRIMINATION ?

Propos racistes pendant un événement associatif



Refuser l'accès à une soirée à un·e étudiant·e en situation de handicap



Stigmatiser une personne grosse pendant une activité associative



QUELQUES EXEMPLES

En droit français, une discrimination est un traitement défavorable fondé sur un ou plusieurs critères précis (sexe, orientation sexuelle, apparence physique, origines, etc.) dans une situation spécifique (recrutement de bénévoles, accès à un événement, etc.). La loi française reconnaît 25 critères discriminatoires.

Source : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

FOCUS #1 : LE RACISME À L'UNIVERSITÉ

Loin d'être un lieu protégé, l'Université est le reflet de la société et connaît, elle aussi, des pratiques racistes et discriminatoires, notamment à l'égard des étudiant·es. Les origines ou la nationalité restent les motifs de discriminations les plus identifiés à l'Université, et proviennent à la fois des étudiant·es et des personnels universitaires.

D'après les 1ers résultats de l'enquête ACADISCRi à l'Université Paris Nanterre (lancée en février 2020):

5,4% DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ONT ÉTÉ

Parmi ces actes racistes, on retrouve :

14,3% DE MICRO-AGRESSIONS (propos banals perçus comme insultants, etc.)

8,8% DE DISCRIMINATIONS

Source : <https://acadiscri.parisnanterre.fr/>

FOCUS #2 : LES LGBTIPHOBIES À L'UNIVERSITÉ

D'après une enquête réalisée par le collectif Caélif* en 2020 :



1 ÉTUDIANT·E LGBTQIA+ SUR 10 A ÉTÉ VICTIME DE LGBTIPHOBIES



ENVIRON 1/5 DES FAITS ONT ÉTÉ COMMIS PAR L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE OU EN COURS

Les LGBTIphobies regroupent l'ensemble des discriminations et violences que subissent les personnes LGBTQIA+. Ces discriminations prennent le plus souvent la forme d'insultes, de propos LGBTIphobes, mais aussi de menaces, de harcèlement, voire de violences physiques.

*Collectif des associations étudiantes LGBTQ+ d'Île-de-France

Source : <http://caelif.interasso.org/wp-content/uploads/2021/04/Barometre-LGBTIphobies-2020-Synthese-des-resultats.pdf>

ACCOMPAGNER UNE VICTIME DE VIOLENCES

AVEC L'AIDE DE L'UNIVERSITÉ

L'Université Paris Nanterre a mis en place une **cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles**. Elle est à destination des personnes ayant subi des violences notamment de la part d'un·e étudiante ou d'un·e membre du personnel administratif ou enseignant.

ELLE S'ADRESSE AUX
ÉTUDIANT·ES ET
PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ
VICTIMES OU TÉMOINS DE
VIOLENCES SEXISTES ET/OU
SEXUELLES, QU'ELLES AIENT EU
LIEU À L'UNIVERSITÉ OU À
L'EXTÉRIEUR



ELLE PEUT ÊTRE
CONTACTÉE POUR DES
FAITS DE HARCÈLEMENT SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX, DE
DIFFUSION NON CONSENTIE
DE NUDES, D'AGRESSIONS
SEXUELLES, DE PROPOS
SEXISTES, ETC.



SEULS
LA CHARGÉE DE
MISSION ÉGALITÉ ET
NON-DISCRIMINATION DE
L'UNIVERSITÉ ET 4
PERSONNELS DU PÔLE
MÉDICO-SOCIAL DE LA
CELLULE ONT ACCÈS AUX
SIGNALEMENTS



SES VALEURS SONT :
LA CONFIDENTIALITÉ
L'ÉCOUTE ACTIVE
LA RÉACTIVITÉ
LA NEUTRALITÉ
DES MEMBRES FORMÉ·ES PAR
DES ORGANISMES
SPÉCIALISÉS



POUR CONTACTER LA CELLULE :
VIOLENCES.SEXUELLES@LISTE.PARISNANTERRE.FR

AVEC L'AIDE D'UNE STRUCTURE EXTÉRIEURE

Une personne ayant été victime de violences peut ne pas souhaiter passer par cette cellule d'écoute interne. Voici quelques propositions de structures extérieures pouvant l'accompagner.

LE **3919**, UN NUMÉRO
D'ÉCOUTE GRATUIT POUR
LES **FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES**



L'ASSOCIATION
EN AVANT TOUTE(S)
ET SON TCHAT

« **COMMENT ON S'AIME** »



LA PLATEFORME
ANTIDISCRIMINATIONS
DU DÉFENSEUR DES
DROITS

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

COMMENT AIDER UN·E ÉTUDIANT·E VICTIME DE VIOLENCES OU DE DISCRIMINATIONS ?

DEMANDER LE SOUTIEN DE PERSONNES À PROXIMITÉ

ÊTRE À L'ÉCOUTE

CONDAMNER LES VIOLENCES

DIRIGER LA VICTIME VERS DES PERSONNES QUALIFIÉES

ASSOCIATIONS : VOTRE RÔLE POUR SENSIBILISER LES ÉTUDIANT·ES À L'ÉGALITÉ ET AUX DISCRIMINATIONS

En tant qu'association étudiante, vous avez un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la prévention des violences et discriminations susceptibles de se produire au sein des événements et activités que vous organisez. L'effet de groupe peut amener à la mise en place de situations de harcèlement, et engendrer des pratiques et/ou traditions associatives discriminatoires et sexistes.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS POUR PRÉVENIR CES VIOLENCES AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION

Rédiger une charte d'égalité et non-discrimination que chaque bénévole s'engage à respecter



Toujours être à l'écoute et protéger une victime de violences ou de discriminations venue vous demander de l'aide

Rappeler avant toute activité et événement associatif ce que sont les violences sexistes et sexuelles, de même que les discriminations, et qu'elles ne seront pas tolérées au sein de votre association



Former vos bénévoles à « comment repérer une victime de violences et lui venir en aide » (lors d'une soirée, d'un événement sportif, etc.)

LES CONTACTS À CONSERVER

Contactez la cellule d'écoute et d'accompagnement
aux victimes de violences sexistes et sexuelles de
l'Université :

VIOLENCES.SEXUELLES@LISTE.PARISNANTERRE.FR

Contactez la Mission égalité et non-discrimination
de l'Université :



Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ

Chargée de mission égalité et non-discrimination

mission.egalitefhetnon-discrimination@liste.parisnanterre.fr



Guérande MERLAND

Chargée de projet égalité et non-discrimination

guerande.merland@parisnanterre.fr

Pour visiter le site internet de la Mission égalité et non-discrimination :
mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr

Pour toute urgence d'assistance à la personne sur les campus de
l'Université Paris Nanterre, appelez le 01 40 97 74 00
(24h/24 – 7j/7)